



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DPI-630 Black Pigmented Ink

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

| | |
|---------------------|---|
| Nom du produit | DPI-630 Black Pigmented Ink |
| Numéro du produit | 71002424, 71002425, 71002426, 71002428, 71002429 |
| Taille du récipient | 6 x 1 Liter, 2 x 4 Liter, 5 Gallon Pail, 55 Gallon Drum |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|---|
| Utilisations identifiées | Encre d'impression. |
| Utilisations déconseillées | Utiliser seulement pour les applications prévues. |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-------------|--|
| Fournisseur | Matthews Marking Systems 3159 Unionville Road, Suite 500 Cranberry Township, PA 16066 412.665.2500 412.828.4545 info@matw.com |
| Fabricant | Matthews Marking Systems Zona Franca La Lima Multitenant #8 Cartago, Costa Rica 30106 (506) 4000-1103 |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|--------------------------|---|
| Numéro d'appel d'urgence | Chemtrec US : 1-800-424-9300 Chemtrec World: 1-703-527-3887 |
|--------------------------|---|

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

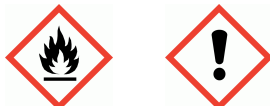
Classification (CE N° 1272/2008)

| | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| Dangers physiques | Flam. Liq. 2 - H225 |
| Dangers pour la santé humaine | Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 |
| Dangers pour l'environnement | Non Classé |

Classification (67/548/CEE) F; R11. Xi; R36. R67
ou (1999/45/CE)

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



DPI-630 Black Pigmented Ink

| | |
|--|---|
| Mention d'avertissement | Danger |
| Mentions de danger | H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| Mentions de mise en garde | P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales. |
| Mentions de mise en garde supplémentaires | P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 Utiliser du matériel électrique antidéflagrant. P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols. P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction. P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P405 Garder sous clef. |

2.3. Autres dangers

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

| | |
|-----------------------|--|
| Ethyl acetate | 50-<80% |
| Numéro CAS: 141-78-6 | Numéro CE: 205-500-4 |
| | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475103-46-0000 |
| Classification | |
| Flam. Liq. 2 - H225 | |
| Eye Irrit. 2 - H319 | |
| STOT SE 3 - H336 | |
| Ethanol | 10-<30% |
| Numéro CAS: 64-17-5 | Numéro CE: 200-578-6 |
| | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457610-43-0619 |
| Classification | |
| Flam. Liq. 2 - H225 | |

DPI-630 Black Pigmented Ink

| | | |
|---|----------------------|--|
| Isopropanol 1-<5% | | |
| Numéro CAS: 67-63-0 | Numéro CE: 200-661-7 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25-0122 |
| Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336 | | |
| Water 1-<5% | | |
| Numéro CAS: Exclusif | Numéro CE: Exclusif | Numéro d'enregistrement REACH: Exclusif |
| Classification Non Classé | | |
| Polyethylene Glycol 1-<5% | | |
| Numéro CAS: Exclusif | Numéro CE: Exclusif | Numéro d'enregistrement REACH: Exclusif |
| Classification Non Classé | | |
| Carbon Black Pigment 1-<5% | | |
| Numéro CAS: 1333-86-4 | Numéro CE: 215-609-9 | |
| Classification Non Classé | | |
| Cellulose Nitrate 1-<5% | | |
| Numéro CAS: 9004-70-0 | Numéro CE: 618-392-2 | |
| Classification Expl. 1.1 - H201 | | |
| Methanol 1-<5% | | |
| Numéro CAS: 67-56-1 | Numéro CE: 200-659-6 | |
| Classification Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370 | | |

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires sur la composition

Ce matériau contient des polluants atmosphériques dangereux (HAPS) tels que définis par la Clean Air Act de la US Environmental Protection Agency (EPA). Voir les sections 9 et 15 pour plus de détails.

DPI-630 Black Pigmented Ink

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------------|--|
| Information générale | Consulter un médecin pour des conseils spécifiques. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. |
| Inhalation | Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques. |
| Ingestion | Consulter un médecin immédiatement. Ne pas faire vomir sans indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. |
| Contact cutané | Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Laver les vêtements et nettoyer les chaussures soigneusement avant leur réutilisation. |
| Contact oculaire | Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. |
| Protection des secouristes | Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-----------------------------|---|
| Information générale | Le produit est considéré avoir un faible risque aux conditions normales d'utilisation. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. |
| Inhalation | Peut être nocif par inhalation. Les vapeurs à fortes concentrations sont narcotiques. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Les vapeurs irritent le système respiratoire. |
| Ingestion | Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. |
| Contact cutané | Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. |
| Contact oculaire | Ce produit est moyennement irritant. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Irritation sévère, brûlure, larmolement et vision floue. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| Indications pour le médecin | Traiter en fonction des symptômes. |
|------------------------------------|------------------------------------|

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|---|--|
| Moyens d'extinction appropriés | Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. |
| Moyens d'extinction inappropriés | Eau pulvérisée. |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|-----------------------------|---|
| Dangers particuliers | Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Liquide et vapeurs inflammables. |
|-----------------------------|---|

DPI-630 Black Pigmented Ink

Produits de combustion dangereux Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Evacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs.

Équipements de protection particuliers pour les pompiers Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'inhalation de vapeurs. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. S'assurer que les procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Éliminer toute source d'inflammation. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Voir Section 12 pour de plus amples informations sur les dangers écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

DPI-630 Black Pigmented Ink

Précautions de stockage Stocker à des températures comprises entre 4.4°C/40°F et 32.2°C/90°F. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel et de la lumière directe du soleil. Garder le conteneur fermé hermétiquement quand il n'est pas utilisé. Maintenir les conteneurs verticaux. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker selon les réglementations nationales.

Classe de stockage Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ethyl acetate

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 400 ppm 1400 mg/m³

Ethanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 1000 ppm 1900 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 5000 ppm 9500 mg/m³

Isopropanol

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

Carbon Black Pigment

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 3,5 mg/m³

Methanol

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

*

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

Carbon Black Pigment (CAS: 1333-86-4)

DNEL

- respirable; : 0.5 mg/m³

- Inhalatoire; : 2.0 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Comme ce produit contient des ingrédients avec des valeurs limites d'exposition, utiliser des confinements de procédé, des aspirations locales ou tout autre sécurité intégrée pour maintenir l'exposition du travailleur sous les seuils contraignants ou indicatifs, si l'usage engendre des poussières, fumées, gaz, vapeurs ou brouillard. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques bien ajustées ou un écran facial.

DPI-630 Black Pigmented Ink

| | |
|---|---|
| Protection des mains | Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc (naturel, latex). Il est recommandé de changer fréquemment. |
| Autre protection de la peau et du corps | Éviter le contact avec la peau. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété. |
| Mesures d'hygiène | Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. |
| Protection respiratoire | Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à vapeurs organiques. |
| Risques thermiques | S'il y a un risque de contact avec le produit chaud, tous les équipements de protection doivent être adaptés à un usage à températures élevées. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. |

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---|
| Aspect | Liquide coloré. |
| Couleur | Noir. |
| Odeur | Douceâtre. Alcool. |
| Point de fusion | -83°C/-117.4°F |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | 63°C/147°F @ 760 mm Hg |
| Point d'éclair | -4°C/24°F Coupelle fermée. |
| Taux d'évaporation | 4.1 (acétate de butyle = 1) |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité | Limite supérieure d'explosibilité/inflammabilité: 19 % vol Limite inférieure d'explosibilité/inflammabilité: 1.4 % vol |
| Pression de vapeur | 74.25 mm Hg @ 20°C/68°F |
| Densité de vapeur | 3.0 |
| Densité relative | 0.888 g/ml 888 g/l 7.40 lbs/gal |
| Solubilité(s) | Soluble dans les matériaux suivants: Alcools. Esters. Légèrement soluble dans l'eau. |
| Coefficient de partage | log Pow: 0.73 |
| Température d'auto-inflammabilité | 398°C/750°F |
| Température de décomposition | Non applicable. |
| Propriétés explosives | Non applicable. |
| Propriétés comburantes | Non applicable. |

DPI-630 Black Pigmented Ink

Commentaires Les informations données sont applicables au produit tel qu'il est fourni. Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations

Composé organique volatil Ce produit contient au maximum 822 g/l de COV. Ce produit contient au maximum 6.86 lbs/gal de COV.

Teneur en polluants atmosphériques dangereux 1.50%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter les conditions suivantes: Chaleur, étincelles, flammes. Gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Chauffer peut générer les produits suivants: Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone (CO).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 7 467,14

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg) 22 401,43

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 224,01

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Organes cibles Yeux Trachée gastro-intestinale Système respiratoire, poumons Peau

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Organes cibles Sang Système nerveux central Trachée gastro-intestinale Reins Foie Peau

Informations toxicologiques sur les composants

Ethyl acetate

Toxicité aiguë - inhalation

DPI-630 Black Pigmented Ink

Toxicité aiguë inhalation 58,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs 58,0
mg/l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Organes cibles Système nerveux central

Ethanol

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 30 000,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs 30 000,0
mg/l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ethyl alcohol is only considered a carcinogenic and developmental hazard when ingested as an alcoholic beverage.

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 1 Cancérogène pour l'homme.

Isopropanol

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation 73,0
(CL₅₀ vapeurs mg/l)

ETA inhalation (vapeurs 73,0
mg/l)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Polyethylene Glycol

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ 10 000,0
mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 10 000,0

DPI-630 Black Pigmented Ink

Toxicité aiguë - cutanée

| | |
|---|----------|
| Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) | 20 000,0 |
| Espèces | Rat |
| ETA cutanée (mg/kg) | 20 000,0 |

Carbon Black Pigment

Cancérogénicité

| | |
|-----------------------------|---|
| Cancérogénicité CIRC | CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme. |
|-----------------------------|---|

Methanol

Toxicité aiguë - orale

| | |
|--|---|
| Indications (DL₅₀ orale) | LDLO - 143 mg/kg, Orale, Homme DL ₅₀ 1187 - 2769 mg/kg, Orale, Rat |
| ETA orale (mg/kg) | 100,0 |

Toxicité aiguë - cutanée

| | |
|--|--|
| Indications (DL₅₀ cutanée) | DL ₅₀ 17100 mg/kg, Cutanée, Lapin |
| ETA cutanée (mg/kg) | 300,0 |

Toxicité aiguë - inhalation

| | |
|---|--|
| Indications (CL₅₀ inhalation) | CL ₅₀ 87.6 - 6 h mg/l, Inhalatoire, Rat CL ₅₀ 128.2 - 4 h mg/l, Inhalatoire, Rat |
| ETA inhalation (vapeurs mg/l) | 3,0 |

Cancérogénicité

| | |
|-----------------------------|--|
| Cancérogénicité | No component of this product present at levels greater than or equal to 0.1% is identified as probable, possible or confirmed human carcinogen |
| Cancérogénicité CIRC | No component of this product present at levels greater than or equal to 0.1% is identified as probable, possible or confirmed human carcinogen |
| Cancérogénicité NTP | No component of this product present at levels greater than or equal to 0.1% is identified as probable, possible or confirmed human carcinogen |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

| | |
|----------------------------------|---|
| Exposition unique STOT un | Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Difficulté à respirer. Nausées, vomissements. Diarrhée. |
| Organes cibles | Trachée gastro-intestinale Système respiratoire, poumons Voie respiratoire |

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations écologiques sur les composants

Polyethylene Glycol

| | |
|--------------------|---|
| Écotoxicité | Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. |
|--------------------|---|

DPI-630 Black Pigmented Ink

12.1. Toxicité

Informations écologiques sur les composants

Ethyl acetate

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 48 heures: 270 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote) CL ₅₀ , 96 heures: 230 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 24 heures: 717 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: 3300 mg/l, Algues d'eau douce |
| Toxicité aiguë - microorganismes | CE ₅₀ , 5 minutes: 1180 mg/l, Boues activées CE ₅₀ , 15 minutes: 1500 mg/l, Boues activées CE ₅₀ , 2 heures: 7400 mg/l, Boues activées |

Ethanol

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 heures: 14,200 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | NOEC, 9 jours: 9.6 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 72 heures: 275 mg/l, Algues d'eau douce |

Isopropanol

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 24 heures: 5102 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 72 heures: > 2000 mg/l, Desmodesmus subspicatus CE ₅₀ , 24 heures: > 1000 mg/l, Algues |

Polyethylene Glycol

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 heures: 87209 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CL ₅₀ , 48 heures: 53484 mg/l, Daphnia magna |

Carbon Black Pigment

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|---|
| Toxicité aiguë - poisson | CL ₅₀ , 96 heures: > 1000 mg/l, Brachydanio rerio (poisson zèbre) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 24 heures: >5600 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 72 heures: 10000 mg/l, Scenedesmus subspicatus NOEC, 50 : 10000 mg/l, Scenedesmus subspicatus |

DPI-630 Black Pigmented Ink

Methanol

toxicité aquatique aiguë

| | |
|--|--|
| Toxicité aiguë - poisson | NOEC, 200 heures: 7,900 mg/l, Oryzias latipes (médaka) CL ₅₀ , 96 heures: 15,400 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin) |
| Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques | CE ₅₀ , 48 heures: > 10,000 mg/l, Daphnia magna |
| Toxicité aiguë - plantes aquatiques | CE ₅₀ , 96 heures: 22,000 mg/l, Selenastrum capricornutum |

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

Isopropanol

| | |
|--------------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le produit est facilement biodégradable. |
| Demande biologique en oxygène | 1.19 g O ₂ /g substance |
| Demande chimique en oxygène | 2.23 g O ₂ /g substance |

Methanol

| | |
|--------------------------------------|--|
| Biodégradation | La substance est facilement biodégradable. Sol - Dégradation 72%: 5 jours |
| Demande biologique en oxygène | 600-1,120 g O ₂ /g substance |
| Demande chimique en oxygène | 1,420 mg O ₂ /l |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage log Pow: 0.73

Informations écologiques sur les composants

Ethyl acetate

Coefficient de partage Pow: 5.4 log Pow: 0.73

Ethanol

Coefficient de partage log Pow: -0.32

Isopropanol

Coefficient de partage log Pow: 0.05

Carbon Black Pigment

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

DPI-630 Black Pigmented Ink

Methanol

Potentiel de bioaccumulation

FBC: 5 mg/l, Cyprinus carpio (carpe commune)

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales. L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Envisager les mesures de sécurité qui s'appliquent à la manipulation du produit lors de la manipulation des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

| | |
|------------------|------|
| N° ONU (ADR/RID) | 1210 |
| N° ONU (IMDG) | 1210 |
| N° ONU (ICAO) | 1210 |
| N° ONU (ADN) | 1210 |

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

| | |
|----------------------------|--------------|
| Nom d'expédition (ADR/RID) | PRINTING INK |
| Nom d'expédition (IMDG) | PRINTING INK |
| Nom d'expédition (ICAO) | PRINTING INK |
| Nom d'expédition (ADN) | PRINTING INK |

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|----------------------------|----|
| Classe ADR/RID | 3 |
| Code de classement ADR/RID | F1 |
| Étiquette ADR/RID | 3 |
| Classe IMDG | 3 |
| Classe/division ICAO | 3 |
| Classe ADN | 3 |

DPI-630 Black Pigmented Ink

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID) II

Groupe d'emballage (IMDG) II

Groupe d'emballage (ICAO) II

Groupe d'emballage (ADN) II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-D

Catégorie de transport ADR 2

Code de consignes d'intervention d'urgence •3YE

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 33

Code de restriction en tunnels (D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

DPI-630 Black Pigmented Ink

Ethyl acetate

Methanol

Ethanol

Isopropanol

Cellulose Nitrate

Japon (ENCS)

Ethyl acetate

Methanol

Ethanol

Isopropanol

Cellulose Nitrate

Corée (KECI)

Ethyl acetate

Methanol

Ethanol

Isopropanol

Cellulose Nitrate

Chine (IECSC)

Ethyl acetate

Methanol

Ethanol

Isopropanol

Cellulose Nitrate

Philippines (PICCS)

Ethyl acetate

Methanol

Ethanol

Isopropanol

Cellulose Nitrate

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Ethyl acetate

Ethanol

Isopropanol

Taiwan (TCSI)

Ethyl acetate

Ethanol

Isopropanol

DPI-630 Black Pigmented Ink

RUBRIQUE 16: Autres informations

| | |
|---|--|
| Publié par | Matthews Marking Systems - Chemical Services Department |
| Date de révision | 25/02/2020 |
| Révision | 5 |
| Remplace la date | 02/06/2017 |
| Numéro de FDS | 4975 |
| Statut de la FDS | Approuvé. |
| Phrases de risque dans leur intégralité | R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition. R11 Facilement inflammable. R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R36 Irritant pour les yeux. R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |
| Mentions de danger dans leur intégralité | H201 Explosif; danger d'explosion en masse. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H301 Toxique en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes . |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.